



Free

UN NUMÉRO DE STAR À PRIX DE STAR

Avant, les Freenautes n'avaient pas le droit à l'erreur. Après l'inscription à Free, à l'ouverture de l'accès à leur interface de gestion, rubrique "Téléphonie", ils avaient alors le loisir de choisir leur numéro de téléphone Freebox. Après le 09, les Freenautes avaient un choix restreint pour les quatre numéros suivants, puis un choix complètement libre pour les quatre derniers.

Et il ne fallait pas se tromper, car jusqu'alors, ce choix était irréversible. Sauf que depuis vendredi, Free a mis en place un système permettant à tous les Freenautes de modifier leur numéro en 09 !

Malheureusement, cette option s'avère payante et sera facturée 9,99 euros sur la prochaine facture. Le goût pour le changement a donc un certain prix. Une option supplémentaire permet pour 1,99 euros supplémentaires par mois, de changer pour un numéro "Premium" très facilement mémorisable (commençant par exemple par 095000), avec toujours un choix totalement libre pour les quatre derniers chiffres...

Reste à savoir si la portabilité des numéros en 09 qui se mettra bientôt en place entre tous les opérateurs sera compatible avec cette option de numéro "Premium"... Et vis versa.

Téléphone mobile

L'EFFET PINOCCHIO ?

Les explosions d'iPhone inventées de toute pièce ? Après plusieurs cas suspects révélés en France (cf. **édition du 13 août**), après les doutes de la Commission européenne (cf. **édition 17 du août**) puis plus récemment l'enquête de la DGCCRF, Apple a enfin décidé de lever le voile sur ces "anomalies". Après avoir analysé les appareils des victimes, la firme qui avait d'abord parlé de "cas isolés" vient de préciser que les écrans se seraient fissurés suite à une "pression extérieure".



Exit donc pour Apple la batterie défectueuse qui chauffait, gonflait et fumait. En ajoutant le fait que les témoignages de victimes indiquaient un téléphone toujours en état de marche après "l'incident", il devient difficile de croire à la théorie de l'iPhone qui "explose tout seul". Et dans le terme "pression extérieure" il est alors facile d'inclure un usager s'asseyant sur son téléphone après l'avoir placé dans une poche arrière... Et paf !

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/52796-apple-iphone-brise-vitre-choc.htm>



Internet

BOUYGUES SE SENT POUSSER DES AILES

La semaine dernière, le groupe Bouygues présentait d'assez bons résultats, surtout pour la division Télécom. Si l'arrivée du groupe dans l'ADSL date de l'année dernière avec le lancement de son offre Bbox, jamais il n'avait osé publier de résultats précis concernant les recrutements ou le chiffre d'affaires...

Maintenant qu'ils sont corrects, le groupe Bouygues a annoncé avoir recruté 125 000 abonnés à sa Bbox, dont 55 000 sur le seul deuxième trimestre 2009. Un bon chiffre quand on sait que Free a recruté 58 000 nouveaux abonnés sur la même période alors qu'Alice en perdait 24 000... Bon dernier également dans le mobile, le groupe affiche aussi de bons résultats avec un tiers des recrutements du marché soit 300 000 nouveaux abonnés sur le premier semestre 2009. Des résultats qui apparemment, auraient donné envie à Bouygues de se rebeller, notamment sur le sujet de la quatrième licence mobile...

Le PDG du groupe, Martin Bouygues, va jusqu'à réclamer un remboursement du prix qu'il a payé en 2000. "Orange et SFR devaient payer 5 milliards d'euros leur licence. Quand Bouygues a obtenu la sienne à 619 millions, Bruxelles a trouvé normal de ramener le prix à 619 millions pour Orange et SFR. Si la licence coûte maintenant 240 millions d'euros, je ne vois pas pourquoi les mêmes causes ne produiraient pas les mêmes effets." Une réaction difficile à comprendre, à moins que M. Bouygues ne suive pas de près le dossier et qu'il ait oublié que le prix actuel ne comprend que le tiers de fréquences qu'il a acquis en 2000... Bouygues Télécom serait donc près à rejoindre France Télécom dans sa plainte déposée à la Commission européenne pour "aide d'Etat".

De plus, il souligne la possible difficulté pour le nouvel entrant de déployer ses antennes, même en partageant les points hauts... "Les trois opérateurs dans les zones urbaines sont locataires des sites dans 96 ou 97% des cas. On ne va pas sous-louer" a-t-il indiqué, en oubliant cette fois que les opérateurs mobiles n'étaient pas les seuls à posséder des points hauts et que la licence prévoit, outre le partage de sites entre les opérateurs, l'itinérance GSM... Un autre détail passé sous silence... Mauvaise mémoire ou mauvaise foi ?

Source : **Le Figaro**